

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2021

Le trente juillet deux mil vingt-et-un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, à Parnac, salle des fêtes des 5 routes, sous la présidence de Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juillet 2021

Présents : Mme DEJOIE Christine, Mme AUCHARLES Maria, M. DEJOIE Jérôme, LEMAIGRE Nicolas, de PASTRE Jacques, AUGENDRE Fabien, Mme LIAUME Alexandra, M. GAUMET Jean-Louis, Mme CHANTELOUP Armelle.

Excusés : M. ALLILAIRE Laurent, CABENET Gilles, DUFAU Marie-Thérèse, LEDAIN Jean-Claude, ZURLOHE Frank, M SOLVEL François.

Pouvoirs de : M. ALLILAIRE Laurent à DEJOIE Jérôme, CABENET Gilles à AUCHARLES Maria, DUFAU Marie-Thérèse à AUCHARLES Maria, LEDAIN Jean-Claude à de PASTRE Jacques, ZURLOHE Frank à DEJOIE Christine, M SOLVEL François à DEJOIE Christine.

Secrétaire de séance : LIAUME Alexandra

convention avec le SDEI pour l'instruction des demandes d'urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de confier l'instruction des actes d'urbanisme au service instructeur pour l'application du droit des sols du S.D.E.I. à compter du 1^{er} août 2021.

demande d'élargissement du chemin d'exploitation La Tartade

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant qu'une modification des travaux du remembrement ne peut avoir lieu que dans les 5 années suivant le remembrement et sous conditions, indique à l'unanimité qu'aucune rectification ne peut être opérée sur ce tracé du chemin cadastré ZD76 appartenant à la commune.

demande de fermeture temporaire d'un chemin d'exploitation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise de façon temporaire et révocable la fermeture du chemin d'exploitation n°50 cadastré ZO03 au profit du demandeur, exploitant des trois parcelles desservies par ce chemin.
- Indique que la fermeture de ce chemin se fera aux frais du demandeur, sous condition de son entretien durant sa fermeture. Cette fermeture du chemin ne pourra avoir lieu

qu'épisodiquement et uniquement durant les épisodes de forte chaleur afin de parquer les chevaux du demandeur dans cet espace ombragé ; le reste de l'année ce chemin restera accessible.

demande d'installation d'un food-truck sur la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que la commune possède déjà plusieurs établissements de restauration et qu'elle n'a pas de lieu correspondant à cette demande ne peut, à l'unanimité, donner une suite favorable à cette demande.

Questions diverses :

- Une actualisation du site internet de la commune est à envisager. Il est décidé de réunir la commission communication à ce sujet courant septembre.
- Repas partagé prévu le 28 août prochain : au vu du contexte sanitaire actuel ce repas est reporté à une date ultérieure.
- Le devis pour le changement du broyeur et les demandes de subventions correspondantes sont signées.
- Information est donnée que les murs de l'ancienne cantine de la salle des fêtes et de l'abri bus des 5 routes ont été tagués en début de semaine. Plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.